

**Quels rôles et missions des  
représentants des communes  
-collège assise territoriale –  
au sein du Conseil De  
Développement ?**

**Le collège du lien entre  
le Conseil De Développement et  
le territoire de GrandAngoulême**

**Mars 2018**

## Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>p 3</b>
<b>Propositions.....</b>	<b>p 5</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>p 6-7</b>
<b>Annexes : .....</b>	<b>p 8</b>
Annexe 1 : Composition du groupe – projet : .....	p 9
Annexe 2 : Cartographie des représentants des communes au sein de la Communauté d'Agglomération.....	p 10
Annexe 3 : Tableau récapitulatif des rencontres avec les conseils municipaux des 38 communes de l'Agglomération.....	p 11-12
Annexe 4 : Démarche / méthodologie du groupe.....	p 13
Annexe 5 : Quelques articles de presse dans les conseils municipaux rencontrés .....	p 14-17
Annexe 6 : Cartographies commentées .....	p 18-19
Annexe 7 : Fiche d'évaluation/ droit de suite.....	p 20

## Introduction :

Le "Grand Angoulême" est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal composé de 38 communes (\*) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 16 d'entre elles ayant une histoire déjà ancienne.

Les 38 communes ne constituent pas une "agglomération" mais une "communauté d'agglomération": le constat juridique et institutionnel n'efface pas la réalité statistique, géographique et sociale.

La Communauté d'Agglomération a pris en compte cette réalité dans le nouveau Conseil de Développement en ajoutant aux collègues « citoyens »- volontaires résidant dans le périmètre de Grand Angoulême et « acteurs » - mandatés par des organisations intervenant sur le Grand Angoulême", un troisième Collège « assise territoriale » - un représentant, non élu, désigné par chacun des maires des 38 communes.

Les représentants du collège « assise territoriale » sont des "messagers" porteurs devant les communes de l'action du Conseil De Développement et non de la Communauté d'Agglomération dont les correspondants naturels sont les maires et les conseillers communautaires. Réciproquement, ils sont messagers devant le Conseil de Développement des réactions enregistrées au sein des communes dans le cadre de la démocratie participative.

Ces représentants ne sont pas les lobbyistes des municipalités, ni les porte-paroles de l'exécutif communautaire. Leur mission consiste à enrichir le travail du Conseil De Développement en veillant à ce que ses réflexions se fassent au plus près des citoyens. Elle pourrait se définir ainsi :

***« Donner mission aux représentants nommés par les communes de l'agglomération d'organiser et d'entretenir l'échange permanent entre les travaux produits par le Conseil De Développement et l'expression citoyenne dans chacune des communes »***

Bien entendu ce travail est déjà fait au niveau des groupes-projets, par auditions, par consultations, par rapprochement lorsque le cas se présente avec des initiatives citoyennes locales. Mais il doit être assuré également par un contact régulier avec les conseils municipaux et à travers eux avec les citoyens engagés dans diverses initiatives : commissions municipales ouvertes, commissions extra-municipales, conseils citoyens...

Trois préalables sont donc posés:

- L'agenda : si les représentants vont devant les conseils municipaux seulement lorsque les conclusions des groupes-projets sont rendues, cela présente peu d'intérêt en matière d'enrichissement du travail et de recherche d'une participation citoyenne plus réelle...
- La rationalisation du travail entre les divers groupes-projets du Conseil de Développement : comment organiser le travail entre le Collège de l'assise territoriale, le nouvel "Atelier", la Plénière et le Comité d'Animation ?
- La formalisation du travail : il faut que le travail des groupes soit rationalisé, au moins dans leur phase de rendu devant la Plénière, avec une fiche type d'une page, et ce, aussi bien dans les périodes où la réflexion reste en cours que lorsque le travail est terminé...

(\*) Il peut être utile de préciser certaines notions :

L'unité urbaine d'Angoulême souvent dénommée "agglomération d'Angoulême" ne comprend que 18 communes "urbaines", les 20 autres dont 8 du précédent "Grand Angoulême" étant classées "communes rurales"

Quant à l'aire urbaine d'Angoulême" notion d'aménagement du territoire prenant en compte les effectifs salariés et les migrations domicile - travail, elle comprend 79 communes et s'étend largement au-delà du Grand Angoulême.

**Cf / cartographies en annexe 6**

## Proposition :

### Objectifs :

- Faire connaître auprès de chaque commune les missions globales, les moyens et les travaux antérieurs mis en œuvre par le Conseil De Développement.
- Créer auprès de l'interlocuteur privilégié qu'est le Conseil municipal de chaque commune une habitude et des rencontres régulières permettant l'échange autour des avis produits ou en cours de réflexions par le CDD.
- Identifier les actions existantes dans chacune d'entre elles, concernant la participation citoyenne sous les formes les plus diverses : comité de quartier, conseil des sages, consultation, associations d'éducation populaire, etc. les porter à la connaissance du CDD, les valoriser, s'y associer le cas échéant en fonction de la nature des travaux
- Construire, en concertation avec «*l'atelier*» du Conseil De Développement, des actions allant au plus près des citoyens, des acteurs et de leurs initiatives afin de développer la parole citoyenne sur le territoire (écoute / échange) en relation avec les productions sur saisine ou auto-saisine des groupes projets ou sur la base d'initiatives propres.

### Méthodologie :

- Création d'un diaporama présentant les missions, les modes d'action et les productions du Conseil De Développement.
- Organisation auprès de chaque conseil municipal d'une première rencontre destinée à définir les modes de relation appropriés.
- Publication d'un encart présentant le CDD dans chaque support de communication des communes.
- Collecte et inventaire des formes de participation citoyenne dans chacune des communes.
- Démarchage et rencontres avec les communes n'ayant pas encore nommé leurs représentants.
- Recherche d'un rythme et des modalités d'échange et de débat à mettre en œuvre dans chaque commune.

## Conclusion :

### Les suites à donner :

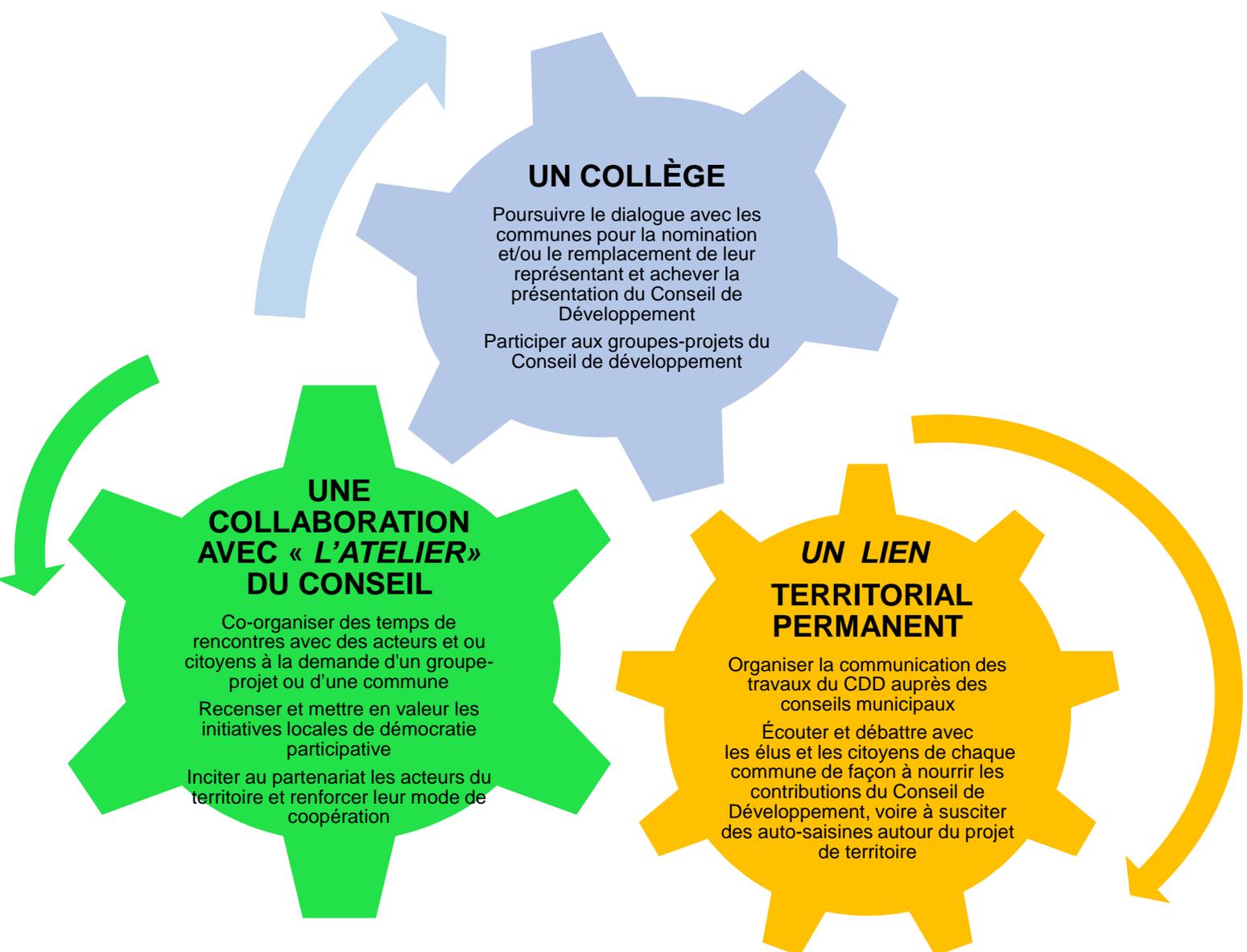
Le groupe-projet « assise territoriale » arrête ses travaux fin mars à la suite de la définition de ses objectifs, de l'élaboration de sa méthode de travail et de sa première phase de mise en action.

Les membres du collège « assise territoriale » se réuniront au moins trois fois par an notamment après les plénières du Conseil De Développement. A ces occasions, le collège examinera les avancées des groupes et décidera en concertation de la poursuite des collectes et démarches nécessaires auprès des communes.

Ses membres participeront aux travaux des groupes projets constitués autour des saisines et auto-saisines.

Une co-construction est mise en œuvre avec «*l'atelier*» du Conseil de Développement.

## MODALITÉS D'EXISTENCE ET D' ACTIONS



## **Annexes :**

Annexe 1 : Composition du groupe – projet

Annexe 2 : Cartographie des représentants des communes au sein de la Communauté  
d'Agglomération

Annexe 3 : Tableau récapitulatif des rencontres avec les conseils municipaux des 38  
communes de l'Agglomération

Annexe 4 : Démarche / méthodologie du groupe

Annexe 5 : Quelques articles de presse dans les conseils municipaux rencontrés

Annexe 6 : Cartographies commentées

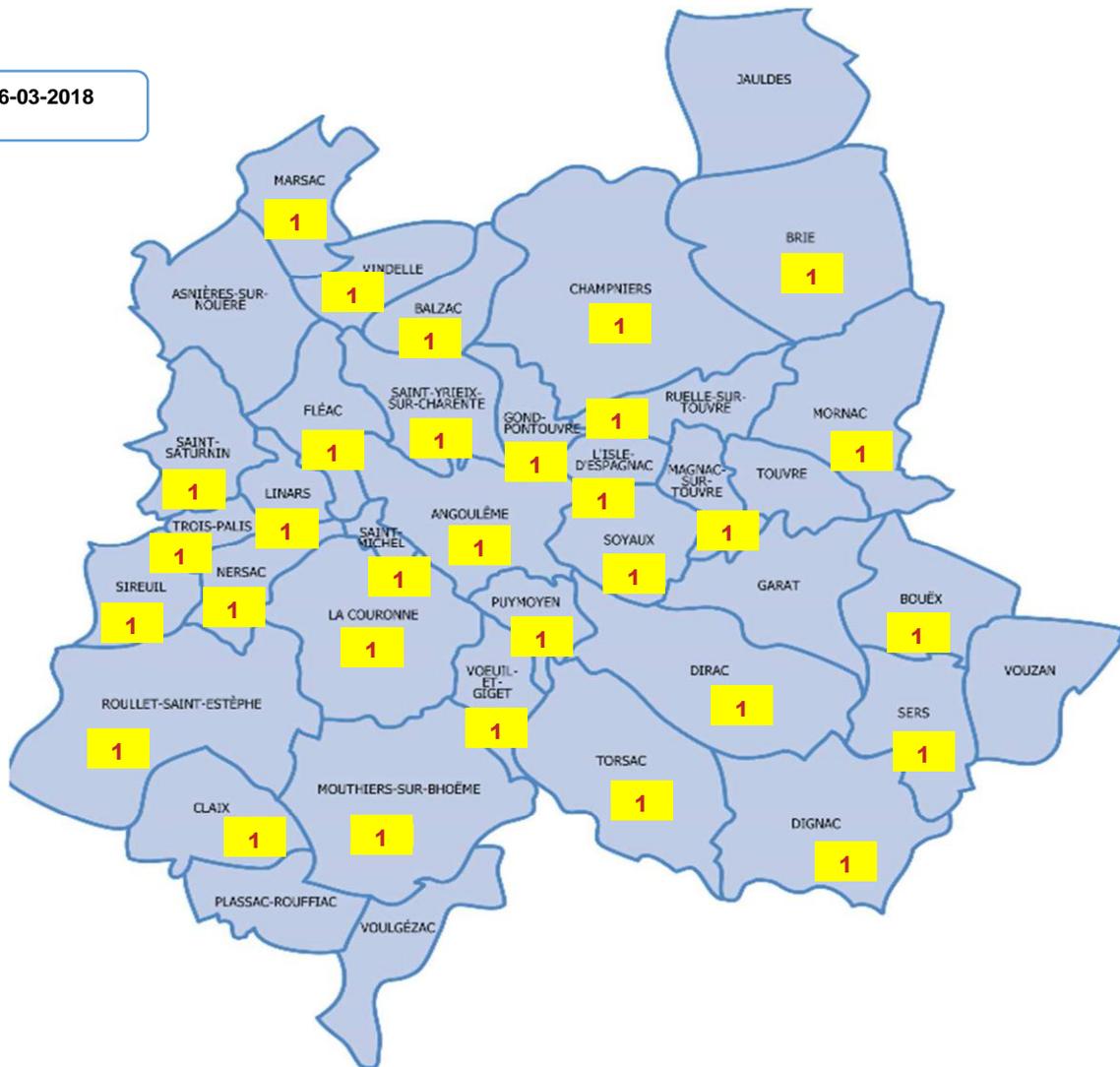
Annexe 7 : Fiche d'évaluation/ droit de suite

## Annexe 1 : Composition du groupe-projet

NOM	PRENOM	Représentant.e de la Commune de
BLICQ	Isabelle	St Saturnin
BOUYSET	Régis	Champniers
CALLUAUD	Didier	Magnac-Sur-Touvre
CHANSAREL-KA	Marie-Anne	la Couronne
CURMI	André	Mouthiers sur Boême- <b>Animateur</b>
DEFOSSE	Gilles	Dignac
DUMORTIER	Annie	L'Isle d'Espagnac
ERZ	Guy	Gond-Pontouvre
FERRARI	Gilles	Mornac
GOUEDO	Philippe	'Angoulême
GUERIN	Sylvie	Linars- <b>Animatrice</b>
LANN	Jacques	Voeuil et Giget
MAHÉRAULT	Lionel	Sers
MONTEIL	Henri	Nersac
PAQUIER	Jean-Noël	Fléac
ROUHIER	Daniel	Brie
ROY	Annie	Marsac
SABY	Michel	Puymoyen
SAIVRES	Nicole	Bouex- <b>Rapporteure</b>
THIOLAT	Yannik	Vindelle

## Annexe 2 : Cartographie des représentants des communes au sein de la Communauté d'Agglomération

26-03-2018



5 communes n'ont pas nommé de représentants

## Annexe 3 : Tableau récapitulatif des rencontres avec les conseils municipaux des 38 communes de l'Agglomération

### Groupe – projet « Assise Territoriale » représentant des communes – 26-03-2018

Commune	Nom du représentant du Conseil de Développement	Date présentation Conseil Municipal
Angoulême	Philippe GOUEDO	Non programmé
Asnières – Sur – Nouère		Intervention Annie Roy et Annie Dumortier
Balzac	Thierry RAVON	
Boueix	Nicole SAIVRES	26 novembre 2017
Brie	Daniel ROUHIER	29 Janvier 2018
Champniers	Régis BOUYSSET	25 Janvier 2018
Claix	Philippe REBEIX	
Dignac	Gilles DEFOSSE	2018 à confirmer
Dirac	Pascal LACOUX	
Garat		Intervention Nicole Saivres – 14 février 2018
Gond – Pontouvre	Guy ERZ	28 novembre 2017 Conseil des sages Conseil municipal 1 <sup>er</sup> semestre 2018
Jauldes		Intervention D Rouhier/ Jean-Pierre BRIANCON et Éric Biche 20 avril 2018
Fléac	Jean – Noël PAQUIER	24 novembre 2017
La Couronne	Marie – Anne CHANSAREL-KA	janvier 2018 à confirmer
Linars	Sylvie GUERIN	22 Janvier 2018
L'Isle d'Espagnac	Annie DUMORTIER	3 décembre 2017
Magnac-Sur-Touvre	Didier CALLUAUD	
Marsac	Annie ROY	24 novembre 2017
Mornac	Gilles FERRARI	mi-décembre 2017
Mouthiers-Sur-Boeme	André CURMI	11 janvier 2018/
Nersac	Henri MONTEIL	19 Décembre 2017
Plassac-rouffiac		Intervention A Curmi
Puymoyen	Michel SABY	23 novembre 2017
Roulet St Estephe	Jean VIAUD	
Ruelle	Éric DEMAISON	5 avril 2018
Sers	Lionel MAHÉRAULT	03/10/2017
Sireuil	Joël GUERIN	
Soyaux	Philippe RICHARD	
St Michel	Michel CHESNE	

St Saturnin	Isabelle BLICQ	2018 à confirmer
St Yrieix	Michel BLANCHON	
Touvre		Contact Philippe Guedo
Torsac	Jimmy GUISET	21 février 2018
Trois Palis	Monique HERVIOT	
Vindelle	Yannick THIOLLAT	Fév-mars 2018
Voeuil et Giget	Jacques LANN	12 décembre 2017
Voulgezac	Anthony NEAUX/ démission le 18/01 – courrier au Maire en cours	
Vouzan		Contact Nicole Saivres et Lionel Malheurault

14 communes restent à rencontrer

## Annexe 4 : Démarche / méthodologie du groupe

	Réunions	Objectifs/ méthodes
De septembre 2017	5 réunions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition objectifs et méthodes de travail</li> <li>- Elaboration d'un diaporama de présentation du CDD pour les conseils municipaux et rédaction d'un encart magazine des communes*</li> <li>- Rencontre avec Maud Fourrier, élue communautaire en charge du dialogue territorial et de l'évaluation des politiques publiques</li> <li>- Point sur le conseil citoyen de la Couronne</li> <li>- Démarrage des rencontres avec les conseils municipaux</li> </ul>
À mars 2018	4 réunions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des rencontres avec les conseils municipaux et les communes n'ayant pas nommé de représentants au sein du CDD</li> <li>- Organisation d'une réunion avec les représentants des Communes non membres du groupe-projet</li> <li>- Travaux autour de la rédaction de la contribution et des suites à donner</li> </ul>

\*Le diaporama est l'encart à insérer sont à la disposition des membres du Conseil de Développement : [conseildedeveloppement@grandangouleme.fr](mailto:conseildedeveloppement@grandangouleme.fr)

## Annexe 5 : Quelques articles de presse sur les conseils municipaux rencontrés

31-01-2018

### ■ BRIE

## Le conseil de développement fait sa promotion



Éric Biche, Daniel Rouhier et Jean-Pierre Briançon, les membres briauds du conseil de développement, ont expliqué le fonctionnement de la structure aux élus. PH

Trois membres briauds du conseil de développement du Grand-Angoulême étaient invités au conseil municipal de Brie lundi dernier. Daniel Rouhier, nommé comme représentant de Brie au collège 3 « assise territoriale » et qui fait partie du comité d'animation égalité citoyenneté, a présenté aux élus un diaporama du fonctionnement de la structure. Une photographie de l'instance de « démocratie participative indépendante et neutre », comme il l'a souligné. Éric Biche, membre du collège 1 « citoyen », en charge de la mobilité, est intervenu pour expliquer les trois axes sur lesquels travaillent les bénévoles de sa commission: évolution des lignes de transport, politique tarifaire et volet social. Jean-Pierre Briançon, membre du collège 1 « citoyen »,

s'occupe du problème crucial de l'offre de santé sur le territoire de soins, enjeux et objectif héritage et équité. Un travail long et complexe pour l'accès aux soins pour tous. Les élus sont intervenus pour puyer leur mission primordiale qui doit faire avancer les choses et être force de proposition. « Marteler que les enjeux se font à l'échelle des 38 communes, faire le lien entre ce qui se fait et ce qui se doit », a insisté M. Buisson le maire. « Un gros travail qui doit être suivi par les élus de l'Agglo, un lien pour mettre en compétences et servir à quelque chose » a ajouté Christ Ramblière, élu briaud. Des vœux dont l'avancement peut être consulté sur le site: [www.devgrandangouleme.fr](http://www.devgrandangouleme.fr)

29-01-2018

### ■ CHAMPNIERS

## 7 % d'augmentation des taxes communales cette année

Yann Compagnon, premier adjoint et adjoint aux finances de Jeanne Filloux, a présenté les lignes directrices proposées par l'équipe municipale de Champniers en matière budgétaire, avant de proposer à l'opposition d'en débattre. L'an dernier, il avait proposé « le maintien des taux d'imposition locaux à leur niveau malgré le contexte tendu ». À la satisfaction de l'opposition qui avait demandé ce qu'il en serait pour la suite de la mandature. Cette fois, après avoir exposé le contexte général et local (les charges nouvelles dues à l'entrée dans l'agglomération, un certain nombre d'incertitudes liées à la taxe d'habitation, à la poursuite ou non des activités périscolaires) et indiqué « un potentiel fiscal élevé non mobilisé » qui pourrait pénaliser la commune au sein de la nouvelle agglomération, l'élue a déclaré: « C'est dans ce contexte et de par la nécessité de conserver un service public de qualité ainsi qu'un patrimoine municipal en bon état qu'il est proposé d'augmenter les recettes fiscales de la commune par une hausse des trois taxes communales de 7 % ». Avant d'ajouter: « Ce sera la dernière du mandat. » (1). En dépit de cette augmentation, les taux d'imposition restent inférieurs (entre 20 et 30 % plus faibles) à ceux des communes voisines comparables en terme de nombre d'habitants. L'élue a aussi indiqué: « Cette décision sera contrebalancée pour les contribuables par la décision de l'État de supprimer progressivement la taxe d'habitation, et par les réductions dues à l'entrée dans Grand-Angoulême: réduction du coût de l'assainissement, du ramassage des ordures ménagères, de l'accès aux différentes structures intercommunales. » « Nous



Regis Bouysset et Sébastien Rivière ont présenté le Conseil de développement de Grand-Angoulême.

Photo CL

avons voulu préserver notre capacité autofinancement, a poursuivi Yann Compagnon. Et maintenir notre capacité de désendettement, en n'ayant pas recours à l'emprunt en 2018. » Une pause dans les investissements, pour permettre ultérieurement un projet de plus grande envergure comme la rénovation thermique et phonique de la salle Dambier.

### Moins cher pour l'installation des services techniques

Cerise sur le gâteau, la transaction avec la société Descas pour l'installation des services techniques dans une partie des anciens bâtiments de Leroy-Somer coûtera à la commune 300 000 euros, au lieu de 360 000, suite aux dernières négociations.

L'opposition, qui a reconnu avoir un document très exhaustif pour se prononcer, a posé quelques questions complémentaires, mais n'a pas vraiment contre-argumenté. Elle a néanmoins voté con-

tre, et le vote a été acquis à la majorité de 23 contre 6. Le budget primitif qui sera soumis au vote le 14 mars sera de l'ordre de 7,91 millions d'euros, 70 % en fonctionnement et 43 % en investissement. En début de conseil, Régis Bouysset, membre chaniéraud du Conseil de développement de Grand-Angoulême, a présenté avec Sébastien Rivière, l'un des coprésidents, les missions et le fonctionnement de cette instance participative destinée à permettre aux citoyens de donner leur avis sur certains sujets. Le conseil existe depuis 2002 dans le Grand-Angoulême et il est en cours de constitution avec les 38 communes pour la période 2017 à 2020. Le conseil avait débuté par l'observation d'une minute de silence en hommage à Georges Tritz, récemment décédé.

Gérard MATHÉ

(1) Les taxes avaient été augmentées de 9 % en 2016 et de 15 % lors du précédent mandat en 2010.

## Annexe 5 : Quelques articles de presse sur les conseils municipaux rencontrés

15-01-2018

### ■ MOUTHIERS-SUR-BOÛME

## Les élus invitent le conseil de développement



André Curmi, coprésident du conseil de développement (ici entre Michel Carteret et Jean Revèreault), a présenté la structure aux élus municipaux. Photo CL

« Le conseil de développement, c'est une force collective, un lieu de réflexion, un espace de dialogue, d'expression libre entre citoyens, un lieu de formation à la citoyenneté, un espace d'écoute. » C'est par ces mots qu'André Curmi, coprésident du conseil de développement du Grand-Angoulême et habitant de Mouthiers, a commencé la présentation qu'il a faite, vendredi aux élus municipaux de Mouthiers, en ouverture de la séance de conseil à laquelle il avait été invité.

En s'appuyant sur des diapositives, il a passé en revue les travaux du conseil qui compte 141 membres, les thèmes abordés, les outils de communication, avant de répondre aux élus monastériens à qui il avait rappelé que la commune avait fait appel de candidatures par le biais du bulletin municipal. Après un échange, il a été décidé que des rencontres entre le conseil municipal et André Curmi auraient lieu trois fois par an.

La séance s'est poursuivie par l'étude de la modification du périmètre de protection de l'église: désormais, la limite suivra la chaussée de la rue du 24-Août-1944. Le périmètre de protection de la croix

de Gersac reste inchangé et, pour ce qui concerne la Chaire à Calvin, c'est le Département qui est seul habilité à prendre une décision. Le conseil approuve ensuite la création d'emplois saisonniers (jobs d'été), au nombre de neuf et d'un emploi pour accroissement temporaire pour une durée de six mois. Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget, avance sur subvention à la caisse des écoles, subvention anticipée pour l'association carnaval ont été les principaux points approuvés à l'unanimité, avant que le conseil ne passe à l'étude des informations diverses, dont le projet de construction de la crèche multi-accueil, dont l'emplacement est désormais fixé dans la partie plate la plus proche de la cour de l'école élémentaire, et dont les premières esquisses vont pouvoir être proposées. Les projets d'aménagement des résidences locatives de l'OPH de l'Angoumois, dans les secteurs de la Chauveterie et de « Chez-Baty » ont été observés, Michel Carteret, maire de la commune, rappelant qu'il ne s'agit pour le moment que de propositions.

13-12-2017

### ■ MORNAC

## Sivu et conseil de développement au menu

Agnès Brunet, directrice générale des services du Sivu (syndicat intercommunal à vocation unique) enfance jeunesse a présenté un rapport d'activité 2016 positif devant le conseil municipal de Mornac réuni lundi soir. La structure est commune aux villes de Ruelle, L'Isle-d'Espagnac, Mornac et Touvre. Guillaume Marsat, son président et élu à Mornac, a précisé que « le coût des TAP [temps d'activité périscolaire] ne doit pas rentrer en compte dans la réflexion sur les rythmes scolaires ».

Gilles Ferrari, membre du conseil de développement, a présenté le projet de territoire 2018-2025. L'instance indépendante est composée de citoyens bénévoles, chargés de réfléchir à divers projets de société. Ils planchent notamment

sur le sentiment d'appartenance à l'Agglo, sur l'accompagnement à la transition numérique et sur l'évaluation des politiques publiques.

Il précise que « cet avis du conseil consiste à poursuivre ensemble les réflexions et les actions concrètes à mettre en œuvre pour imaginer une gouvernance partagée et une nouvelle démocratie communautaire ». Francis Laurent, le maire, précise que « le territoire ne pourra être reconnu et se développer s'il n'y a pas de réflexion commune ».

Dans les autres points abordés, la municipalité a voté à l'unanimité le transfert des voies entourant le site de Calliom à celui-ci. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le ticket de cantine passera à 1,60 €. Le spectacle de Noël des écoles aura lieu le 21 décembre.

## Annexe 5 : Quelques articles de presse sur les conseils municipaux rencontrés

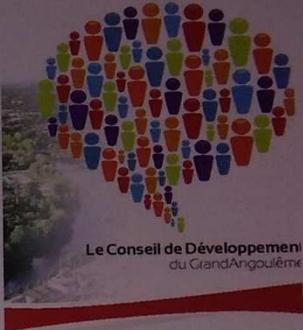
15-01-2018 – Puymoyen

**CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

**Qu'est-ce qu'un conseil de développement ?**

Créée par la loi Voynet de 1999, c'est une instance de démocratie participative indépendante et neutre, auprès de la communauté d'Agglomération du GrandAngoulême.

Elle est composée de citoyens et d'acteurs du territoire, tous bénévoles.



Le Conseil de Développement du GrandAngoulême

Grand Angoulême Conseil de Développement

**A la demande de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême**

**Thèmes de travail souhaités par les membres du Conseil de Développement**

Mobilités

Le projet de territoire

La santé sur le GrandAngoulême

Égalité et citoyenneté dans les 38 communes

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur du plateau de la commune d'Angoulême

Le numérique : usages et démocratie

Le Conseil de Développement peut-il évoluer vers « le faire » ?

Quels rôles et missions pour les représentant.e.s des communes au sein du CDD ?

Vous avez des idées, des propositions ([conseildedeveloppement@grandangouleme.fr](mailto:conseildedeveloppement@grandangouleme.fr))

## Annexe 5 : Quelques articles de presse dans les conseils municipaux rencontrés

Décembre 2017 – Sers



 **Conseil  
de Développement**  
Partager Échanger Proposer

La commune de Sers participe au conseil de développement du Grand Angoulême

En 2017, la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême, par suite de la loi sur la "Nouvelle organisation territoriale de la République", est passée de 16 à 38 communes après élargissement aux territoires des communautés de communes "Braconne et Charente", "Charente - Boème - Charraud", et "Vallée de l'Echelle".

Le Conseil de développement a donc été renouvelé pour la période 2017 - 2020. Il comprend désormais 130 membres, volontaires et bénévoles, organisés en 3 collèges : "Citoyens", "Acteurs" (économiques, sociaux, associatifs ...), et "Assise territoriale" (représentants-non élus- désignés par les communes).

C'est une instance indépendante de démocratie participative, mise en place par la Communauté d'Agglomération, visant à accroître l'implication des citoyens dans la vie publique et dans la prise de décision politique. Créé en 1999 dans le cadre des "pays", il est obligatoire depuis 2017 dans tous les établissements publics de coopération intercommunale ayant une population supérieure à 20 000 habitants. Il a été installé par GrandAngoulême dès 2002.

Force de proposition, le Conseil de Développement apporte dans le débat public, par ses avis sur la construction des politiques publiques locales, la valeur ajoutée de l'expertise citoyenne forgée dans le débat collectif. Il répond au désir de nombre de citoyens de pouvoir participer à l'amélioration du territoire et des conditions quotidiennes de vie des habitants.

Ses travaux portent par exemple sur les mutations économiques, les mobilités, la culture ...

Le Conseil de Développement a participé à l'élaboration de la charte de la participation citoyenne, approuvée par le Conseil Communautaire. Celle-ci prévoit la définition, dès l'émergence d'un projet, du niveau de participation des usagers, habitants et acteurs de la société civile, et ouvre la voie au chantier de l'évaluation des politiques publiques.

Lionel MAHERAULT au sein du collège "Assise territoriale" représente la commune de Sers.

Informations sur le Conseil de développement consultables sur : [www.codevgrandangouleme.fr](http://www.codevgrandangouleme.fr)

## Annexe 6 : Cartographies commentées

### LE "TERRITOIRE" ET L'ESPACE DU "DÉVELOPPEMENT" :

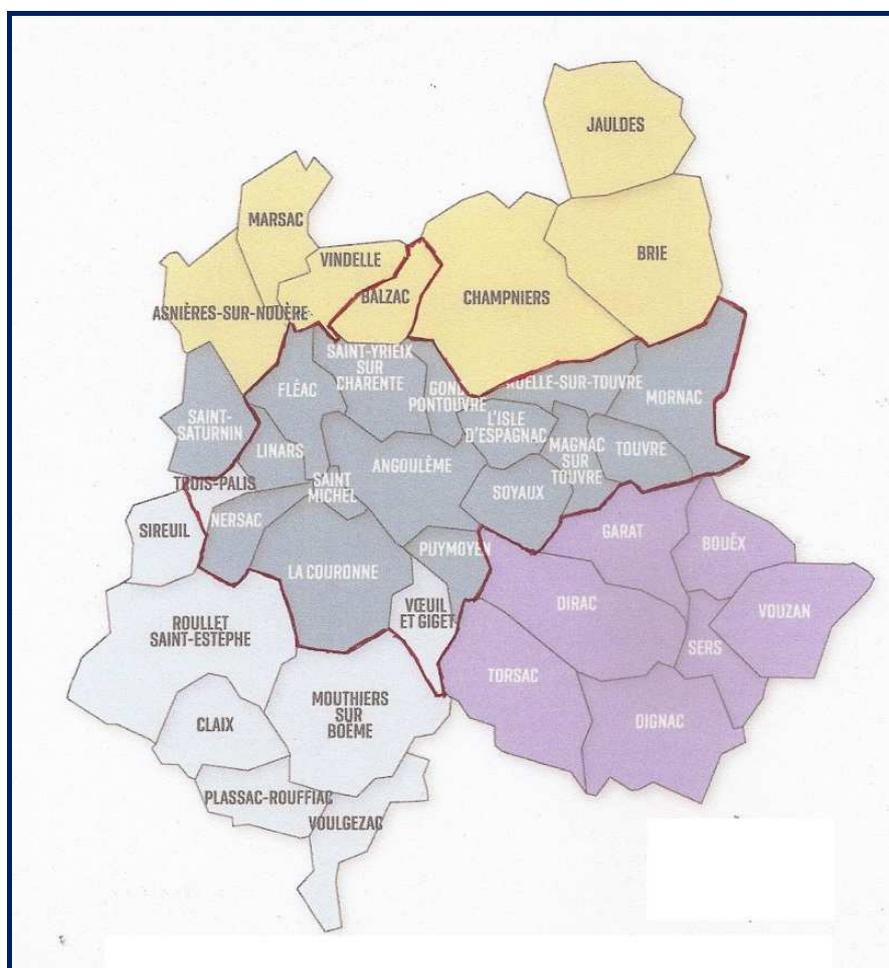
Pour le citoyen, un "espace flou"...

Pour la commune, un "espace emboîté"...

"Agglomération", "commune urbaine", "commune rurale" :

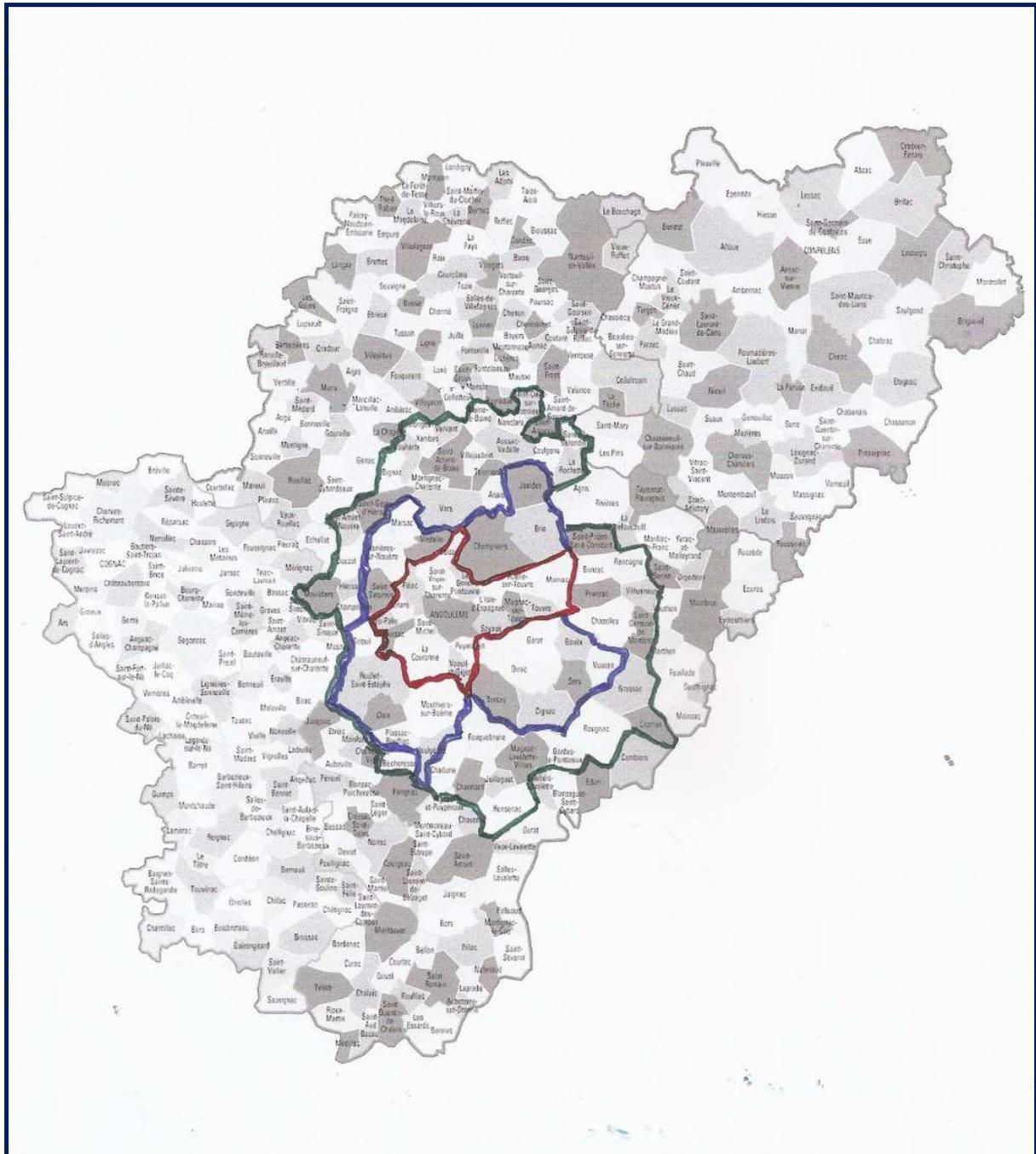
La communauté d'agglomération du Grand Angoulême est composée de **38** communes : 16 issues de la communauté d'agglomération initiale, 22 issues de trois communautés de communes périphériques

**18** de ces communes sont inscrites dans "**l'unité urbaine d'Angoulême**" - ou "**agglomération d'Angoulême**" ; 3 de ces 18 n'appartenaient pas à la première communauté "d'agglomération"... : la géographie humaine est un constat daté, chaque recensement la fait évoluer, telle commune hier "rurale" peut devenir statistiquement "urbaine"...



**"Unité urbaine"** (ou "**agglomération** (urbaine)"): catégorie statistique désignant un territoire caractérisé par la **continuité de l'habitat et du bâti** : la moitié au moins de la population réside dans une zone d'au moins **2000 habitants** dans laquelle aucune habitation n'est séparée de plus de **200 m** de la plus proche. **Est urbaine toute commune inscrite dans une unité urbaine**; toutes les autres sont des communes "rurales".

"Agglomération", "Communauté d'agglomération", "Aire urbaine" :



"Aire urbaine" : ensemble continu et sans enclave formé par un "pôle urbain" (unité urbaine offrant plus de 10000 emplois) et par sa "couronne périurbaine" (communes dont plus de 40% de la population active travaille dans le pôle urbain ou une de ses communes polarisées).

**Agglomération d'Angoulême** (notion statistique) : **18 communes**

**Communauté d'agglomération** (E.P.C.I.) : **38 communes**

**Aire urbaine d'Angoulême** (critères morphologiques - le bâti -, démographiques - la population - et fonctionnels (l'emploi) : **79 communes**

## Annexe 7 : Fiche d'évaluation : modalités de suivi et d'évaluation de la contribution

Le Conseil de Développement, sur l'ensemble de ses travaux, a souhaité mettre en place «un droit de suite».

Pour ce faire, il préconise une fiche d'évaluation qui lui permet au cours de la durée du mandat, de suivre et d'évaluer la manière dont la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême et ses acteurs se sont appropriés chaque avis ou contribution du Conseil de Développement.

Court terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en œuvre de l'animation du collège assise territoriale au sein du Conseil De Développement</li> <li>-Rencontrer toutes les communes de l'Agglomération et expliquer le CDD auprès des conseils municipaux</li> <li>-Avoir un.e représentant.e pour chaque commune dans le collège assise territoriale</li> </ul>
Moyen terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Suivre les rencontres avec les conseils municipaux et impacts de ces rencontres</li> <li>-Co-construire un projet avec l'atelier du CDD</li> </ul>
Long terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le débat et l'engagement citoyen dans les communes de l'Agglomération</li> </ul>



